

Communiqué de presse

Mamoudzou, le 16 mars 2023

Le STM annonce la fin de la validité des tickets papiers

Le Conseil départemental de Mayotte informe les usagers du Service des transports maritimes (STM) que les tickets papiers ne seront plus acceptés dans les gares maritimes du STM à compter du 1^{er} avril 2023 ; date à laquelle le paiement par carte bancaire sera aussi disponible au quai Colas.

Il est ainsi demandé, depuis le 15 mars 2023, à tous détendeurs de titres de transport papiers de se rapprocher du STM afin de procéder à un échange contre des cartes magnétiques, selon les modalités définies par ledit service.

« Cette démarche amorcée le 1^{er} septembre 2022, par la possibilité de paiement des titres de transport par carte bancaire s'inscrit dans la volonté du Département de simplifier les procédures, de sécuriser et de faciliter le paiement, notamment pour les tickets véhicules afin de rendre les opérations d'embarquement plus fluides », note Ali OMAR, le 3^e vice-président, chargé de l'Administration générale, Transport et Transition écologique..

112 BOULEVARD HALIDI SÉLÉMANI BP 101 97645 MAMOUDZOU CEDEX 0269 66 10 00 www.mayotte.fr